

COLLOQUE ANEV 2025

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN, AVEC LE SOUTIEN DE
LA VILLE DE TOULOUSE & L'INTERPROFESSION DES VINS
DU SUD-OUEST



L'œnotourisme : de la préservation à la valorisation, un levier pour fédérer les territoires viticoles



LES ACTES DU COLLOQUE

VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025 • TOULOUSE



L'œnotourisme : de la préservation à la valorisation, un levier pour fédérer les territoires viticoles

Toulouse, capitale du Sud-Ouest, a cette année accueilli le colloque national 2025 de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV), organisé avec le soutien de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO) et de la ville de Toulouse. Cette édition, placée sous le signe du dialogue entre culture, économie et territoires, a réuni élus, professionnels, chercheurs et réseaux européens autour d'une conviction partagée :

« L'œnotourisme est un outil stratégique de développement pour la viticulture et pour les territoires ruraux qui la portent ».

Dès les interventions d'ouverture de Jean-François Portarrieu, président de l'ANEV et député de la Haute-Garonne, de Jean-Jacques Bolzan, adjoint au maire de Toulouse en charge du « bien-manger », et de Christophe Bou, coprésident de l'IVSO, le ton a été donné :

« Le vin n'est pas un produit comme un autre, c'est un patrimoine vivant, fait de savoir-faire, de paysages et de lien social ».

Dans un contexte de tension économique et de montée de l'hygiénisme, ce colloque s'est alors évertué à rappeler qu'il est possible de défendre et de valoriser les territoires viticoles avec responsabilité, fierté et intelligence collective.

Trois séquences ont rythmé la journée :

- Une première table ronde sur l'état des lieux de l'œnotourisme en France, portée par les acteurs du terrain et de la formation — Atout France, Alsace Destination Tourisme, Université de Strasbourg, Cité du Vin à Bordeaux — pour croiser les enjeux de structuration, de durabilité et d'inclusion ;
- Une deuxième sur l'UNESCO et la reconnaissance patrimoniale, illustrée par les expériences de la Bourgogne, de la Champagne, du cognac et des Côtes-du-Rhône, où l'on mesure combien la gouvernance locale, la mobilisation collective et la rigueur scientifique sont les véritables leviers de visibilité et de protection ;
- Enfin, une séquence européenne, avec l'intervention de représentants portugais, italien, espagnol et moldave, qui ont mis en évidence la variété des modèles de routes du vin et la puissance du réseau Iter Vitis dans la diplomatie culturelle du vin.

Moment fort de la journée : l'adhésion officielle de la France, via l'ANEV, au réseau européen des villes du vin (RECEVIN). Madame Rosa Melchor, présidente du réseau et maire d'Alcázar de San Juan, a salué cette intégration et rappelé le rôle moteur de la France dans la culture du vin et l'œnotourisme durable. Ce partenariat inscrit désormais les territoires viticoles français dans une coopération européenne active, aux côtés notamment de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

La conclusion du colloque, portée par le sénateur Christian Klinger, président de l'ANEV aux côtés de Jean-François Portarrieu confirme cette dynamique :

« Mettre en réseau, fédérer et professionnaliser pour que l'œnotourisme reste un levier d'avenir, pas un simple concept de circonstance ».

En fin de journée, la réception au Capitole, en présence du maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc, a permis de prolonger et illustrer l'esprit de la journée — entre authenticité, convivialité et ouverture — avec des chants occitans, la dégustation de produits du cru et l'intronisation de nouveaux ambassadeurs au sein de la Confrérie des vins du Sud-Ouest.

MOTS D'ACCUEIL



JEAN-FRANÇOIS PORTARRIEU,
Député de la Haute-Garonne, Président de l'ANEV

En ouvrant le colloque, Jean-François Portarrieu a posé d'emblée le cadre : le vin est à la fois une force économique et un marqueur culturel, dont il faut en parler en ces termes et sans complexe.

La filière, a-t-il rappelé, reste un pilier des exportations françaises – près de 16 milliards d'euros d'excédent commercial, juste derrière l'aéronautique et les cosmétiques – disposant d'un réservoir de croissance sur le marché intérieur, notamment grâce à l'œnotourisme.

« Nous sommes loin d'avoir exploité tout notre potentiel ».

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 12 millions d'œnotouristes accueillis chaque année en France, un impact économique estimé à 5 milliards d'euros, et jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires pour certaines exploitations labellisées Vignobles & Découvertes.

Mais son message allait au-delà des chiffres : le vin n'est pas un produit, c'est une histoire, des paysages, des savoir-faire, un art de vivre.

Face à une vision parfois hygiéniste ou culpabilisante, Jean-François Portarrieu appelle à assumer la culture du vin comme partie intégrante de l'identité française, à la défendre avec fierté et responsabilité.

« Revendiquer le vin, c'est revendiquer ce que nous sommes ».

Enfin, Jean-François Portarrieu a rappelé le rôle central de l'ANEV : créer du lien entre élus, producteurs et institutions, faire entendre la voix des territoires viticoles et porter des actions concrètes – notamment autour de l'œnotourisme, reconnu pour la première fois au sein d'un rapport sénatorial comme axe majeur de développement.

En choisissant Toulouse pour délocaliser son traditionnel colloque annuel, l'ANEV a voulu illustrer cette conviction : c'est sur le terrain que se joue l'avenir du vin, là où la culture, l'économie et le tourisme se rencontrent.

JEAN-JACQUES BOLZAN, *Adjoint au Maire de Toulouse en charge du « bien-manger » et administrateur de l'ANEV*

Prenant la suite, Jean-Jacques Bolzan a rappelé la philosophie toulousaine : ici, le bien manger et le bien boire vont de pair.

Élu de terrain, il revendique le rôle moteur des métropoles comme ambassadrices actives des terroirs ruraux. Pour lui, les grandes villes doivent être des relais de la filière viticole et agricole : créer des passerelles concrètes entre producteurs, restaurateurs et consommateurs.

« Les métropoles ne doivent pas se couper du monde rural, elles doivent le défendre ».

A l'appui de son propos, plusieurs initiatives menées à Toulouse sont citées, toute tendant à une réappropriation de la culture du vin par les jeunes, les citadins, dans un esprit de pédagogie et de convivialité : les nocturnes du marché Victor-Hugo, où des milliers de jeunes découvrent le vin sous l'angle de la dégustation, ainsi que de futures opérations place Saint-Pierre.

Jean-Jacques Bolzan dénonce également l'excès d'hygiénisme ambiant, jugé contraire à la culture gastronomique française, appelant à la responsabilité individuelle plutôt qu'aux interdictions générales.

« Quand on dévalorise le vin, c'est toute une civilisation que l'on fragilise ».

Pour lui, la défense du vin passe avant tout par les relations humaines, et non par des réglementations ou des dispositifs lourds.

Les villes peuvent agir en ouvrant leurs espaces publics aux producteurs, en facilitant les rencontres entre grossistes, chefs, restaurateurs et vignerons, sans alourdir les budgets municipaux ni attendre l'intervention de l'État.

Dans ce cadre, Toulouse prend le parti de rester une métropole solidaire de ses terroirs, un lien vivant entre agriculture, gastronomie et culture du vin.





CHRISTOPHE BOU,

Co-président de l'IVSO et du Conseil de bassin viticole du Sud-Ouest

Christophe Bou salue la tenue de cette rencontre nationale à Toulouse, capitale du Sud-Ouest, terre de vignobles, de gastronomie et d'innovation.

Il a rappelé l'importance de telles initiatives pour maintenir un dialogue étroit entre professionnels, élus et institutions, à un moment où la filière viticole traverse une conjoncture complexe : baisse de la consommation, pression réglementaire et montée des inquiétudes liées au climat.

Son message est clair : l'avenir du vin passe par la coopération et par la diversification, notamment au travers de l'œnotourisme, vecteur économique mais aussi culturel pour les filières et les territoires.

« Nos territoires ont besoin de projets collectifs qui valorisent tout ce que le vin véhicule : des paysages, des savoir-faire, une hospitalité, une histoire ».

Christophe Bou a mis en avant le rôle de l'IVSO comme catalyseur territorial. L'interprofession, a-t-il souligné, soutient aussi bien la valorisation des appellations que la transmission des savoir-faire, en travaillant main dans la main avec les collectivités et les réseaux d'élus, au premier rang desquels l'ANEV, partenaire naturel de la profession.

Il a également salué la dynamique européenne initiée par l'événement : la présence de représentants italiens, espagnols, portugais ou moldaves, et surtout l'adhésion de l'ANEV à RECEVIN, ouvrant de nouvelles perspectives pour un œnotourisme à la fois compétitif, durable et culturellement enraciné.

Enfin, Christophe Bou a conclu en insistant sur la fierté et la responsabilité qui accompagnent la production viticole dans le Sud-Ouest.

« Le vin n'est pas seulement une activité économique, c'est un langage commun entre nos territoires et nos visiteurs. À nous de le faire vivre et évoluer ensemble ».

Intégration officielle de l'ANEV au sein du réseau RECEVIN

Moment fort de la journée : la signature officielle du protocole d'adhésion de l'ANEV, au réseau européen des villes du vin (RECEVIN). Cette intégration marque une étape structurante pour la reconnaissance européenne de la filière viticole française et pour la mise en réseau de ses territoires autour d'une vision commune de l'œnotourisme durable.

Rosa Melchor, présidente de RECEVIN et maire d'Alcázar de San Juan (Espagne) a salué cette adhésion tant attendue, soulignant combien la France manquait jusqu'ici à ce réseau regroupant des dizaines de villes viticoles à travers l'Italie, l'Espagne, le Portugal et d'autres pays européens, rappelant les liens historiques, culturels et sociaux tissés par la vigne depuis des siècles sur le Vieux Continent.

Pour elle, l'Europe du vin repose sur une culture partagée, faite de paysages, de fêtes, d'architectures et de traditions liées à la vigne – un patrimoine commun devenu moteur de développement durable et d'attractivité territoriale. Elle a évoqué l'exemple de la Journée mondial de l'œnotourisme, célébré chaque deuxième dimanche de novembre et née d'une initiative de RECEVIN, aujourd'hui reconnue mondialement, jusqu'en Amérique latine.

Rosa Melchor a insisté sur le rôle du réseau : favoriser la coopération entre les villes viticoles, mettre en commun les savoir-faire et construire une identité européenne du vin fondée sur la diversité, l'innovation et la durabilité.

« L'œnotourisme est bien plus qu'un voyage : c'est une expérience qui relie le visiteur à la terre, aux traditions et à la vie des gens ».

En accueillant l'ANEV dans RECEVIN, Rosa Melchor souhaite la bienvenue à un partenaire de poids, porteur d'une histoire viticole française universellement reconnue.

« Nous partageons la même ambition : faire du vin un langage commun de qualité, d'identité et d'excellence ».

La cérémonie de signature, en présence des présidents Jean-François Portarieu et Christian Klinger pour l'ANEV, s'est conclue par une photo de groupe symbolique avec les élus européens membres de



RECEVIN, scellant l'entrée de la France dans ce réseau et ouvrant une nouvelle ère de coopération et de rayonnement pour les territoires viticoles français.

RECEVIN : Un maillage européen de la culture du vin

Le Réseau Européen des Villes du Vin (RECEVIN) regroupe les collectivités territoriales issues de pays où la viticulture et l'œnotourisme constituent des piliers économiques et culturels majeurs. Le réseau œuvre à la mise en valeur du patrimoine vitivinicole, au dialogue entre régions et à la création d'initiatives communes. Son objectif est de renforcer la coopération entre villes viticoles autour d'actions de promotion, d'échange de bonnes pratiques et de développement durable. RECEVIN considère la culture du vin non comme un produit commercial, mais comme un vecteur identitaire et un levier de préservation des paysages, des savoir-faire et des traditions.



Un partenariat stratégique pour l'ANEV et les territoires français

En rejoignant RECEVIN, l'ANEV intègre un dispositif européen dynamique favorisant l'échange entre les élus, les interprofessions et les acteurs économiques du vin. Cette collaboration permettra aux territoires viticoles français de bénéficier des expériences réalisées en Italie, au Portugal, en Espagne ou en Europe centrale, et d'y apporter leur expertise fondée sur la richesse des appellations nationales.

Une vision partagée de l'œnotourisme européen

Selon les orientations portées par RECEVIN, l'œnotourisme est envisagé comme une expérience globale de paysages, de tradition, de gastronomie et d'identité régionale. Ce modèle, déjà consolidé dans plusieurs pays membres, trouve désormais un relais institutionnel en France à travers l'ANEV. En intégrant ce réseau, la France s'engage à promouvoir un œnotourisme qui favorise la cohésion des territoires, le développement économique local et la préservation environnementale. RECEVIN offre un cadre qui dépasse la promotion touristique pour défendre une approche culturelle du vin, inscrite dans la mémoire et le patrimoine européen.



Une coopération appelée à se renforcer

L'adhésion formelle, officialisée à Toulouse lors du colloque de l'ANEV, a été saluée comme un acte fondateur d'une nouvelle étape de coopération européenne. Elle prépare la mise en place d'échanges réguliers entre réseaux d'élus, associations viticoles et institutions locales.

Ce partenariat offre l'opportunité de structurer une vision commune du vin comme élément de patrimoine, de développement et d'unité culturelle européenne.

Pour l'ANEV, cette intégration n'est pas seulement symbolique : elle marque la volonté de faire de la France un acteur moteur de la coopération viticole européenne, au service d'un œnotourisme authentique, responsable et fédérateur.

Première table ronde

De la vigne aux institutions, l'œnotourisme en action : état des lieux et perspectives françaises



LUDOVIC WALBAUM,

Président du Pôle Oenotourisme et Gastronomie d'Atout France, Vice-Président du label Vignoble & Découverte, Secrétaire général des Vignerons Indépendants de France ;

NATHALIE KALTENBACH,

Maire de Barr, Présidente d'Alsace destination tourisme, Présidente d'Iter Vitis France ;

PHILIPPE MASSOL,

Directeur Général de la Cité du Vin à Bordeaux

CORALIE HALLER,

Titulaire de la Chaire "Vin & Tourisme" de l'Université de Strasbourg, Responsable du Master European, Tourism, Wine and Agrifood Management ;

MODERATION : FRANCE GERBAL-MEDALLE,

Docteure en Géographie de l'œnotourisme, consultante et Coordinatrice pédagogique de la Filière marketing du vin & œnotourisme à TBS Education, Toulouse

La première table-ronde, « **De la vigne aux institutions : l'œnotourisme en action** », a ouvert les échanges du colloque autour d'un objectif clair : mieux comprendre la place de l'œnotourisme dans les politiques publiques, les stratégies territoriales et les outils de développement de la filière.

Modérée par **France Gerbal-Medalle**, docteure en géographie de l'œnotourisme, cette première table ronde a posé les bases de réflexion du colloque en abordant la structuration de l'œnotourisme en France et les conditions de son développement à long terme.

L'enjeu n'était pas seulement de dresser un état des lieux, mais d'analyser comment les politiques publiques, les territoires, la recherche et les acteurs économiques peuvent articuler leurs efforts pour faire de l'œnotourisme un levier stable de valorisation et de transmission.



Les échanges ont montré que la France dispose déjà d'un socle solide : un cadre national de coordination, des territoires expérimentés, des dispositifs de formation et des lieux culturels capables de raconter le vin autrement.

Mais ce socle reste fragmenté ; le besoin exprimé est celui d'une cohérence d'ensemble, fondée sur le partage de données, la lisibilité de l'offre et la convergence des projets.

Trois pistes se dégagent alors :

- Consolider la **gouvernance**, en reliant les initiatives locales à une vision nationale plus lisible ;
- Renforcer la **formation et la qualification des acteurs**, pour garantir la qualité de l'accueil et de l'expérience ;
- Encourager l'**innovation et les partenariats**, afin d'intégrer la transition écologique, l'inclusion et la médiation culturelle au cœur du développement touristique.

Cette première séquence a permis de situer l'œnotourisme non pas comme un prolongement marginal de la viticulture, mais comme **un secteur transdisciplinaire**, où production, culture et attractivité doivent fonctionner ensemble.

LUDOVIC WALBAUM,

Président du Pôle Oenotourisme et Gastronomie d'Atout France, Vice-Président du label Vignoble & Découverte, Secrétaire général des Vignerons Indépendants de France, a détaillé la stratégie nationale conduite par Atout France, agence publique chargée du développement touristique, qui travaille à la jonction de deux mondes longtemps considérés séparément : celui du tourisme et celui de la vigne.

Il a rappelé que la création d'un pôle œnotourisme au sein de l'agence a permis de structurer les actions à l'échelle nationale, en donnant une visibilité commune à un ensemble d'initiatives jusqu'alors dispersées selon les régions et les interprofessions.



L'ambition, désormais clairement assumée, est de positionner la France comme première destination œnotouristique européenne à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, Atout France s'appuie sur trois axes complémentaires :

- d'abord, la capacité à observer la filière, à produire des données fiables et à les partager entre institutions, territoires et opérateurs afin de soutenir la prise de décision politique et économique ;
- ensuite, la promotion internationale, qui passe par un ensemble d'actions coordonnées, dont le salon Destination Vignobles, organisé tous les deux ans et qui met en relation les destinations françaises et les prescripteurs étrangers ;
- enfin, la structuration et la montée en qualité des offres locales à travers le label Vignobles & Découvertes, outil reconnu pour son rôle de coordination entre acteurs viticoles et touristiques.

Le dispositif du label s'étend aujourd'hui à 74 destinations, représentant plus de 8 600 prestations différentes : hébergements, caves, restaurateurs, musées, offices de tourisme et activités culturelles. Parmi elles, environ 2 900 caves accueillent directement le public, ce qui illustre le poids croissant de l'accueil et de la visite dans la stratégie de la filière.

Le réseau ne cesse de s'élargir, avec une implication conjointe des collectivités, des professionnels du vin et des organismes de tourisme, ce qui permet d'ancrer l'œnotourisme dans l'économie locale.

Ludovic Walbaum a souligné que la cohérence d'ensemble est essentielle : la politique nationale doit préserver une unité de message, tout en respectant la diversité des terroirs et la liberté d'initiative des territoires.

Il a insisté sur l'importance d'accompagner les acteurs de terrain, de favoriser les coopérations entre régions et de renforcer les passerelles entre institutions publiques, organismes de promotion et entreprises privées.

Cette approche, selon lui, doit permettre à la fois de garantir une meilleure lisibilité de l'offre française et de construire un modèle durable basé sur la qualité, la continuité des expériences et le partage de valeurs communes autour du vin et de la culture.



NATHALIE KALTENBACH, *Maire de Barr, Présidente d'Alsace Destination Tourisme et Présidente d'Iter Vitis France*

a ensuite présenté la vision alsacienne d'un œnotourisme conçu comme un projet de territoire à part entière, au croisement des politiques de tourisme, de patrimoine et de développement local.

Cette approche repose sur une gouvernance partagée qui associe élus, professionnels du vin, offices de tourisme, interprofessions et acteurs privés dans une logique de coopération permanente.

En Alsace, l'œnotourisme s'organise autour de quatre piliers :

- un tourisme responsable fondé sur la durabilité des pratiques ;
- un fort ancrage identitaire, qui valorise la culture et les traditions viticoles régionales ;
- la recherche d'une qualité d'accueil homogène et exigeante ;
- et une coopération ouverte entre acteurs publics et privés, condition de la cohérence territoriale.

Le pilier central de cette structuration reste la Route des Vins d'Alsace, véritable colonne vertébrale du tourisme viticole régional.

Longue de 170 kilomètres, elle traverse 119 communes, relie environ 700 caves et plus de 50 sentiers viticoles. Ce réseau illustre la réussite d'un modèle fondé sur la coordination et la mutualisation : les

élus, les interprofessions et les offices de tourisme travaillent ensemble pour garantir la cohérence des offres et des messages adressés aux visiteurs.

Plusieurs actions concrètes traduisent cette démarche :

- le *Slow Up Alsace*, un événement emblématique qui combine convivialité, mobilité douce et valorisation des vins blancs d'Alsace ; il fédère 11 communes, près de 90 associations et 44 000 participants autour d'un itinéraire festif à vélo, à pied ou en roller ;
- la véloroute du vignoble, rattachée à l'EuroVéloroute 5, unique itinéraire labellisé *Leading quality Trail* pour son exigence de qualité et de sécurité ;
- la mise en valeur culturelle et patrimoniale développée avec Iter Vitis Europe, au travers de circuits intégrant musées, sites historiques et partenariats européens autour de la viticulture et du patrimoine bâti.

Au travers de ces initiatives, l'Alsace démontre qu'un œnotourisme efficace exige autant une stratégie qu'une méthode : une gouvernance de confiance, un ancrage fort dans le territoire et une attention continue à la qualité de l'expérience offerte au visiteur.

CORALIE HALLER,

Titulaire de la Chaire « Vin & Tourisme » à l'Université de Strasbourg et Responsable du Master European Tourism, Wine and Agrifood Management,

a présenté les travaux menés au sein de la Chaire Vin & Tourisme, créée en 2017 à l'Université de Strasbourg.

Cette structure, rattachée à la Fondation de l'Université de Strasbourg, fonctionne comme un écosystème de collaboration entre le monde universitaire, les institutions, les professionnels du vin et les acteurs du tourisme. Elle a pour vocation de relier la recherche, la formation et l'expérimentation afin de produire des modèles œnotouristiques durables et créatifs, applicables sur le terrain. Son ambition est triple :

- **Fédérer** un lieu d'échanges interdisciplinaires et intersectoriels pour penser et accompagner les mutations de la filière vitivinicole et œnotouristique ;
- **Expérimenter** des solutions collectives innovantes, ancrées dans les réalités économiques, culturelles et territoriales ;
- **Former** les talents capables d'incarner et de piloter les transitions de demain.

La chaire s'appuie sur un réseau académique étendu en France et à l'étranger et conduit des projets de recherche-action, orientés vers les besoins des territoires et des entreprises, autour de trois principaux axes :

- la **co-création de valeur territoriale** et les **nouveaux modèles économiques**, permettant aux opérateurs d'intégrer les visiteurs dans des démarches d'expérience et de développement local ;
- la **digitalisation et le passage au « phygital »**, c'est-à-dire la combinaison des outils numériques et de l'expérience réelle pour enrichir la découverte des domaines et des savoir-faire ;
- la **dynamique d'inclusion et de durabilité sociale**, encore peu explorée, mais indispensable à la pérennité du secteur.

Dans le cadre de ses travaux sur l'innovation et la durabilité, la Chaire Vin & Tourisme a conduit une veille sur les pratiques et projets d'œnotourisme inclusif développés en France et à l'étranger. Cette démarche a permis d'identifier des initiatives inspirantes pour rendre le patrimoine vitivinicole accessible à tous. Sur cette base, la Chaire a co-construit un écosystème œnotouristique inclusif, concrétisé par l'organisation d'un événement œnotouristique expérimental en Alsace réunissant vignerons, acteurs du tourisme, associations de déficients visuels et étudiants. Ensemble, ils ont imaginé, co-créé et mis en œuvre une offre sensorielle et participative autour de visites tactiles, ateliers olfactifs, dégustations géosensorielles et dispositifs de médiation, valorisant la dimension sensible et vivante du patrimoine



viticole. Cette initiative illustre la capacité de la recherche universitaire à générer de l'impact social et territorial en mobilisant la créativité collective au service de l'inclusion.

Au-delà de ces actions menées, Coralie Haller a rappelé que la formation et la professionnalisation sont au cœur de la transformation de la filière. Le master *European Tourism, Wine and Agrifood Management* de l'EM Strasbourg qu'elle dirige, illustre cette dynamique : il forme des étudiants capables de relier management, marketing, culture et compréhension systémique des filières, dans une logique de transversalité et d'ouverture internationale. Ce modèle éducatif vise à rapprocher le monde académique et les acteurs économiques, en préparant des profils capables de construire des offres cohérentes entre vin, tourisme et gastronomie. Mais l'enjeu dépasse la seule formation initiale : dans un contexte de mutation rapide, la formation tout au long de la vie devient un pilier stratégique pour maintenir la capacité d'adaptation et d'innovation des acteurs. Développer de nouvelles compétences, c'est aussi apprendre à penser autrement, à coopérer différemment, et à articuler savoirs académiques et savoirs d'expérience.

Penser la formation, c'est aussi penser la filière éducative dans son ensemble.

Il devient nécessaire de structurer un continuum de compétences allant du pré-bac au doctorat, adossé à des référentiels partagés en œnotourisme et à une cohérence territoriale et nationale des offres. La mise en place d'un guichet unique de visibilité permettrait de renforcer la lisibilité et la complémentarité de ces formations, tout en valorisant les expertises régionales.

Son intervention a mis en évidence un constat : l'avenir de l'œnotourisme repose autant sur les innovations pédagogiques et méthodologiques que sur les valeurs humaines. Faire du vin un vecteur de formation, d'inclusion et de lien social constitue l'une des voies actuelles les plus structurantes pour l'équilibre et la pérennité de la filière.



PHILIPPE MASSOL,

Directeur général de la Cité du Vin à Bordeaux,

a présenté l'expérience de la Cité du Vin, à Bordeaux, comme exemple d'un projet culturel et économique ayant reposé le vin dans une logique de médiation et de transmission.

Il est revenu sur la genèse du lieu : une réflexion entamée en 2009 par la Ville de Bordeaux pour recréer un lien entre la métropole et son vignoble, lien fragilisé au fil du temps. Le projet a été pensé dès le départ comme un espace culturel universel, consacré non pas à un terroir ou à une région, mais à la culture du vin dans sa dimension mondiale.

Le bâtiment, inauguré en 2016 après trois années de travaux, résulte d'un modèle de financement mixte : 81 millions d'euros investis, dont 21 millions issus du mécénat territorial.

Ce mécanisme a permis d'impliquer les acteurs économiques et institutionnels du territoire tout en garantissant l'indépendance du projet.

La Cité du Vin fonctionne aujourd'hui selon un modèle autonome et non lucratif, sans subvention de fonctionnement, reposant principalement sur la billetterie, la location d'espaces, la boutique et le mécénat de compétences.

Philippe Massol a décrit la Cité du Vin comme un « totem culturel » ouvert à tous les publics. La scénographie a été conçue pour rendre la découverte accessible et immersive : contenus en huit langues, prise en compte des quatre grands types de handicap, parcours sensoriels et dispositifs numériques interactifs, et accessibilité aux jeunes publics.

L'objectif n'est pas de promouvoir le vin comme produit, mais d'en raconter les civilisations, les métiers, les paysages et les cultures.

Le lieu est devenu un espace de dialogue entre patrimoine, innovation et société, où l'on aborde aussi bien les enjeux de production que les dimensions symboliques et artistiques du vin.

Le directeur a également souligné les retombées territoriales : plusieurs centaines de milliers de visiteurs par an, une activité économique soutenue pour les professionnels locaux, et une notoriété qui positionne Bordeaux comme une référence internationale du tourisme culturel vitivinicole.

Ce rayonnement s'étend au-delà de la ville : la Fondation de la Cité du Vin accompagne depuis plusieurs années des projets similaires en France et à l'étranger, à titre d'expertise ou de conseil, comme ceux développés en Chine ou en Alsace.

En conclusion, Philippe Massol a insisté sur le rôle de la culture comme interface entre le vin et la société.

Selon lui, la réussite d'un projet œnotouristique passe moins par la taille des investissements que par la capacité à construire un récit crédible, ouvert et inclusif, capable de relier les territoires, les visiteurs et les acteurs du vin dans une expérience commune.

La Cité du Vin illustre cette approche : un lieu éducatif, accessible et vivant, pensé pour transmettre la culture du vin au-delà des frontières professionnelles et géographiques.

Cette première table-ronde a mis en évidence la maturité d'une filière en mouvement, mais aussi la nécessité d'une meilleure coordination entre les différentes échelles d'action.

Les structures nationales ont posé un cadre, les territoires ont développé leurs propres modèles, les universités et organismes de formation accompagnent la professionnalisation, tandis que les sites culturels prolongent le récit du vin auprès du public.

L'enjeu désormais est de rendre ces démarches lisibles et cohérentes, en les inscrivant dans une stratégie commune.

L'œnotourisme s'affirme comme un outil transversal : il relie production, culture et attractivité, soutient l'économie locale et consolide le lien entre villes et campagnes.

La question n'est plus de prouver sa pertinence, mais de savoir comment le structurer durablement : gouvernance partagée, apprentissage continu, observation des pratiques et accompagnement des acteurs de terrain.

En conclusion, cette séance a souligné que la réussite de l'œnotourisme français reposera sur la continuité du dialogue entre institutions, filières et territoires.

C'est à cette condition qu'il pourra devenir un pilier stable du développement viticole et un vecteur de valorisation pour les paysages, les savoir-faire et les communautés qui les font vivre.

Clôture de la matinée

JOËL BOUEILH,
*Co-président de l'IVSO & président
des Vignerons Coopérateurs de
France*

A l'occasion de la clôture de la matinée, Joël Boueilh, président de l'IVSO et des Vignerons Coopérateurs de France, a salué les intervenants de la matinée tout en soulignant l'importance de l'adhésion de l'ANEV au réseau européen des villes du vin (RECEVIN).

Cette adhésion dépasse pour lui la simple dimension institutionnelle. Elle consacre le vin comme un fait culturel et un élément constitutif de l'identité européenne. Joël Boueilh a rappelé que ce message avait déjà été porté quelques jours auparavant à Strasbourg lors de l'*European Wine Day*, où un appel pour une Europe fièrement viticole avait été signé.

Il a également souligné le symbole fort que représente la signature de cette adhésion à Toulouse, ville où est né l'*European Wine Day* il y a deux ans.

À travers le vin, c'est une vision de civilisation qui s'affirme, ancrée dans la diversité des territoires et porteuse d'histoires, de savoir-faire et de lien social. Les interventions de la première table ronde ont mis en lumière cette dimension culturelle et patrimoniale. Elles ont illustré le dynamisme et l'innovation des initiatives en œnotourisme, riches d'expériences partagées.

Pour autant, l'œnotourisme, bien qu'il soit un formidable levier de valorisation, ne doit jamais devenir une finalité en soi. Il doit rester un moyen au service de l'économie viticole, créant un pont entre la vigne et la société, les producteurs et les territoires, ainsi que les institutions et les acteurs de terrain.

Joel Boueilh met ainsi en avant la nécessité d'une réciprocité entre la vigne et les institutions, refusant la muséification de la filière et prônant un œnotourisme vivant et connecté à la réalité économique.

La convergence entre culture et économie est une nécessité stratégique pour transformer l'œnotourisme en un outil de développement durable. Ce rapprochement doit permettre de maintenir l'activité, d'attirer de nouvelles générations, de valoriser les savoir-faire et de renforcer la cohésion entre producteurs, élus et acteurs culturels, particulièrement dans un contexte économique tendu pour la filière viticole.



Deuxième table-ronde

L'Unesco : un vecteur de préservation et d'attractivité pour les territoires



BERNARD FIALAIRE,

Sénateur du Rhône, administrateur de l'ANEV ;

JONATHAN RODRIGUES,

Conseiller départemental de la Marne, membre de l'ANEV (par l'intermédiaire de trois vidéos diffusées au moment du colloque) ;

CHARLOTTE FOUGERE,

Vice-présidente de l'Association des Climats de Bourgogne ;

VANESSA FEREY,

Directrice de l'Association Les savoir-faire du cognac (ASFC), chargée de mission pour le patrimoine culturel immatériel et l'ethnologie du cognac.

MODERATION : AMAURY LESAINT,

Directeur de l'ANEV

Modérée par Amaury Lesaint, directeur de l'ANEV, cette deuxième table ronde du colloque, consacrée à « L'UNESCO : un vecteur de préservation et d'attractivité pour les territoires », a permis d'analyser en profondeur la fonction contemporaine des reconnaissances UNESCO dans les politiques de développement viticole.

Au-delà du prestige que confère une inscription, cette rencontre a mis en lumière la complexité d'une démarche alliant protection, gouvernance, attractivité et engagement territorial.



L'échange a révélé trois dimensions qualifiées d'essentielles.

Tout d'abord, la reconnaissance UNESCO n'est pas une récompense, mais un processus exigeant qui impose à un territoire de se penser, de se documenter et de se gérer dans la durée. Les démarches d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ou au patrimoine culturel immatériel reposent sur un long travail d'observation, d'expertise et de concertation. Elles obligent les territoires à produire un discours cohérent entre mémoire, production et devenir, et à démontrer comment les paysages viticoles et les pratiques humaines qui les façonnent participent d'une valeur universelle.

La labellisation agit ensuite comme un instrument de gouvernance territoriale. L'UNESCO devient un langage commun entre acteurs publics et privés. Elle structure la coordination entre les collectivités, les interprofessions et les communautés de vigneron, en fixant un cadre partagé : chartes paysagères, plans de gestion, commissions mixtes, démarches participatives. Par ce cadre, la question du patrimoine cesse d'être uniquement culturelle ; elle devient opérationnelle, relevant d'une planification concertée qui relie urbanisme, environnement, tourisme et transmission des savoir-faire.

Enfin, la reconnaissance UNESCO induit une évolution du rapport au temps et à l'espace. Les territoires viticoles qui s'engagent dans ces démarches doivent concilier la préservation de leurs paysages et de leurs traditions avec l'ouverture à de nouveaux enjeux : adaptation climatique, durabilité, inclusion, gestion des flux touristiques. La logique d'inscription invite à repenser la notion même de patrimoine – non plus comme un objet figé, mais comme un organisme vivant, traversé par la production, la culture, la pédagogie et la recherche. Elle reconnecte le patrimoine à la vie quotidienne : l'éducation au goût, la valorisation des métiers, la fierté locale et les pratiques œnotouristiques deviennent ainsi les vecteurs d'une transmission « active ».

L'UNESCO exerce une fonction d'incubateur : elle nourrit la coopération entre disciplines (géographie, histoire, anthropologie, viticulture, design, économie du tourisme, etc.) et incite les territoires à articuler leur patrimoine matériel et immatériel.

Elle pousse à transformer les valeurs de protection en projets concrets de durabilité, alignés sur les Objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies, notamment l'éducation, l'égalité, l'inclusion, la résilience climatique et l'économie locale responsable.

Ainsi, la reconnaissance UNESCO apparaît moins comme un aboutissement que comme un cadre stratégique de mobilisation collective.

Elle offre aux vignobles un espace d'expérimentation et de visibilité internationale : un lieu où se conjuguent la mémoire, la créativité humaine et la traduction économique du patrimoine. En cela, elle constitue un véritable socle de réflexion politique et culturelle pour penser l'avenir des territoires viticoles dans une perspective de durabilité et de rayonnement collectif.

JONATHAN RODRIGUES,

*Conseiller départemental de la Marne,
membre de la Mission UNESCO
Champagne (en vidéo)*

L'intervention de Jonathan Rodrigues, représentant la Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » inscrite au Patrimoine mondial depuis 2015, a apporté une lecture concrète et rétrospective d'une candidature emblématique du vignoble français.

Son propos a mis en lumière la dimension collective, universelle et durable d'un projet qui, au-delà de son succès, demeure un modèle de mobilisation et de transformation territoriale.



1 Le temps long de la maturation collective (Lien vidéo)

Jonathan Rodrigues a rappelé que la candidature champenoise s'est inscrite dans un temps long : amorcée en 2005, déposée en 2007 et aboutie en 2015, après plus de dix ans d'efforts conjoints entre acteurs économiques, collectivités et société civile.

Cette durée n'est pas anodine : elle traduit la nécessité d'un apprentissage partagé et progressif du sens de la labellisation.

Convaincre le monde viticole, puis les habitants et les élus, supposait de changer le regard sur un territoire familier, d'en redécouvrir la valeur patrimoniale et symbolique à travers un regard extérieur. Comme il le souligne, « il faut donner du temps au temps » : la candidature s'est construite sur la maturation d'une conscience collective, semblable à l'élaboration patiente d'un grand vin.

2 Un territoire façonné par l'histoire et l'universalité du symbole (Lien vidéo)

Deux leviers majeurs ont soutenu cette mobilisation.

D'abord, le paysage champenois lui-même, façonné par des siècles de travail et transformé par la révolution industrielle, qui a vu naître les grandes maisons, les crayères et les avenues emblématiques telles que celle d'Épernay.

Ce patrimoine visible, fruit de l'alliance entre tradition artisanale et développement industriel, incarne la capacité du Champagne à conjuguer héritage et modernité.

Ensuite, l'universalité du Champagne : symbole de célébration, de fête et de partage, reconnu dans le monde entier.

« Quand on pense à la France, on pense à la Tour Eiffel... et au Champagne », rappelle-t-il.

Ce caractère universel a facilité la reconnaissance internationale du bien : pour les délégués de l'UNESCO eux-mêmes, cette inscription semblait presque naturelle, tant le Champagne incarne la culture française à l'échelle mondiale.

3 Les retombées d'une reconnaissance structurante (Lien vidéo)

Dix ans après l'inscription, Jonathan Rodrigues a souligné quatre effets majeurs et durables :

1. Une mobilisation pérenne des acteurs locaux.

L'inscription a renforcé le sentiment de responsabilité partagée : collectivités, professionnels et habitants se reconnaissent désormais comme les gardiens d'un bien mondial.

2. Une amélioration du paysage et du cadre de vie.

Le label a entraîné des actions concrètes de restauration et d'embellissement : réhabilitation des murets, suppression d'éléments dégradés, mise en valeur du bâti viticole, dans une logique de durabilité.

3. Un impact économique significatif.

Le tourisme œnologique s'est considérablement développé : à Épernay, la fréquentation est passée de 500 000 à 2,8 millions de visiteurs entre 2014 et 2024, et les nuitées à Reims ont progressé de 60 %. Cette dynamique a soutenu l'emploi et l'entrepreneuriat local, faisant du bassin sparnacien l'un des plus dynamiques de la région Grand Est.

4. Une fierté retrouvée et partagée.

La reconnaissance UNESCO a renforcé le sentiment d'appartenance des Champenois. Elle a suscité une **identité collective renouvelée**, fédérant habitants, vignerons et élus autour d'une même fierté territoriale.

Un modèle d'équilibre entre mémoire, économie et ouverture

À travers cette expérience, Jonathan Rodrigues a montré que la réussite UNESCO repose sur une alchimie subtile : associer rigueur patrimoniale, cohésion sociale et attractivité économique.

Le cas champenois illustre comment un territoire mondialement connu a su se redéfinir de l'intérieur, en transformant la reconnaissance internationale en moteur local de durabilité, d'éducation et de fierté

L'inscription au Patrimoine mondial apparaît ainsi non comme un point d'aboutissement, mais comme le début d'une dynamique vertueuse où la protection du paysage, la valorisation du savoir-faire et le rayonnement culturel se nourrissent mutuellement.



L'intervention de

CHARLOTTE FOUGERE,

Vice-présidente de l'Association des Climats de Bourgogne, sur l'expérience des Climats du vignoble de Bourgogne a mis en évidence le canevas concret d'une candidature UNESCO et les enseignements à tirer d'un processus de long terme.

Son discours a montré comment un territoire viticole peut passer d'une initiative locale à une inscription reconnue internationalement, en transformant à la fois ses outils de gestion, ses modes de gouvernance et sa relation à la population.

Une démarche fondée sur la durée et la rigueur scientifique

Charlotte Fougère a d'abord insisté sur le temps long nécessaire à la construction d'un dossier solide.

La Bourgogne a travaillé près de dix ans avant d'obtenir son inscription, illustrant que le classement UNESCO exige beaucoup plus qu'une volonté politique ou qu'un patrimoine remarquable : il impose une démonstration construite, argumentée et documentée de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Ce long processus a mobilisé un comité scientifique pluridisciplinaire et des campagnes de cartographie fine : 1 247 climats répertoriés, 13 000 hectares étudiés, intégrant non seulement la vigne mais aussi les villages, le bâti, les chemins, les clos et les usages sociaux.

Cette approche globale a permis de dépasser la simple photographie du paysage pour aborder le vignoble comme une œuvre collective entre l'homme et la nature, enracinée dans l'histoire mais toujours vivante.

La Bourgogne a ainsi démontré que l'enjeu UNESCO ne réside pas seulement dans la beauté d'un site, mais dans la capacité à prouver le lien entre un territoire, une culture et une organisation sociale : une viticulture de terroir structurée sur la logique du "climat", parcelle identifiée et transmise depuis des siècles.

Le rôle central de la mobilisation locale

Un autre axe fort de son intervention a porté sur la mobilisation citoyenne et professionnelle.

L'une des particularités de la candidature bourguignonne est d'avoir associé, très tôt, les maires ruraux, les habitants et les vignerons.

L'objectif était de faire comprendre que le label UNESCO ne vient pas « du haut », mais qu'il se construit avec et par le territoire.

Des opérations participatives ont jalonné la phase préparatoire, notamment la "Marche des Climats" organisée dès 2011, quatre ans avant l'inscription, qui a fédéré plus de 3 000 personnes issues des villages viticoles.

Ces événements ont joué un rôle de ciment social, transformant une candidature perçue au départ comme une affaire d'experts en projet collectif : viticulteurs, élus, habitants et jeunes générations y ont trouvé une occasion de se réapproprier leur histoire et leur paysage.

Cette démarche illustre une conviction majeure : la réussite UNESCO n'est possible que si elle devient un objet d'appartenance.

La légitimité du classement ne repose pas seulement sur le dossier scientifique, mais sur l'adhésion de la communauté et sa capacité à porter la gestion du site une fois l'inscription obtenue.

Après l'inscription : gouvernance, inclusion et médiation

Charlotte Fougère a également souligné un point souvent négligé : le vrai travail commence après l'inscription.

La reconnaissance internationale crée des attentes – touristiques, économiques et symboliques – qu'il faut savoir canaliser.

En Bourgogne, cela s'est traduit par la mise en place d'une gouvernance structurée, réunissant 54 collectivités et un dispositif permanent de concertation technique avec l'État.

L'association gestionnaire agit comme interface entre le patrimoine et le développement local : elle régule les projets d'aménagement, négocie en cas de co-visibilité (ex. : implantation d'éoliennes), et veille à la cohérence des initiatives œnotouristiques.

Charlotte Fougère a également évoqué les tensions internes inhérentes à ce type de dynamique : distinctions entre grandes maisons et vigneron indépendants, entre les lieux emblématiques et les zones périphériques.

La gestion du patrimoine inscrit requiert alors un patient travail d'inclusion et de médiation, soutenu par des actions pédagogiques et intergénérationnelles – comme le programme « Regards croisés sur le climat », conçu pour les écoles – ou encore la création d'événements récurrents (“mois des climats”) ouverts à toutes les composantes du territoire.

De la théorie à la pratique : rendre le patrimoine vivant

La dimension la plus opérationnelle de son propos repose sur la traduction concrète du label UNESCO.

Le classement a conduit à la création d'outils d'interprétation et de valorisation :

- la Maison des Climats à Beaune, gratuite et pédagogique,
- puis la Cité des Climats et des Vins de Bourgogne, inaugurée en 2023, dispositif immersif et expérientiel, conçu pour transmettre sans figer.

L'enjeu, selon elle, est de sortir d'une approche muséale pour adopter une logique d'immersion, d'expérience et de médiation interactive.

Le patrimoine devient matière vivante : il s'explique, se raconte, se goûte, se traverse.

Un modèle de durabilité territoriale

Enfin, Charlotte Fougère a replacé la démarche UNESCO dans une perspective de durabilité et de planification territoriale.

Les Climats sont aujourd'hui un laboratoire d'équilibre entre préservation et développement :

- mutualisation du mécénat pour restaurer murs et cabottes (env. 2 M€ par an) ;
- réflexion sur la gestion des flux touristiques et la saisonnalité ;
- participation à la rénovation de la Route des Grands Crus ;
- intégration des enjeux climatiques dans la gestion du site.

Cette stratégie à la fois culturelle et pragmatique vise à transformer la reconnaissance UNESCO en outil de développement harmonieux : préserver l'authenticité tout en maintenant la vitalité économique et sociale du vignoble.

Lecture transversale

À travers son intervention, Charlotte Fougère a livré une lecture structurelle du patrimoine viticole.

La valeur du classement UNESCO ne tient pas à la simple reconnaissance d'un lieu, mais à la capacité d'un territoire à produire une vision commune du futur à partir de son héritage.

La Bourgogne a démontré que le patrimoine viticole, lorsqu'il est traité comme un projet politique et social à part entière, devient un instrument d'équilibre entre identité, durabilité et attractivité.

Son propos éclaire ainsi une mutation profonde : le patrimoine n'est plus un décor, il devient un levier de gouvernance et d'éducation, un moyen de relier les habitants à leur paysage et d'inscrire le vignoble français dans une dynamique mondiale de gestion raisonnée et partagée.

L'intervention de

VANESSA FEREY,

Directrice de l'Association Les savoir-faire du cognac (ASFC), chargée de mission pour le patrimoine culturel immatériel et l'ethnologie du cognac

sur la démarche de reconnaissance UNESCO des savoir-faire du Cognac a permis de comprendre les logiques spécifiques à la Convention de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel (PCI), ainsi que les mutations récentes qui en élargissent le sens.

Son propos a mis en relief une transformation majeure : la reconnaissance du patrimoine n'est plus exclusivement spatiale ou architecturale, mais centrée sur les savoirs, les pratiques et la créativité humaine qui maintiennent vivante une culture.

Du patrimoine matériel au patrimoine vivant

Vanessa Ferey a commencé par distinguer les deux conventions UNESCO – celle de 1972 sur le patrimoine mondial (paysages culturels) et celle de 2003 sur le patrimoine immatériel (pratiques et savoir-faire).

Dans le cas du cognac, l'enjeu n'est pas d'inscrire un lieu, mais d'identifier et de documenter une chaîne de gestes, de métiers et de connaissances qui traversent les générations : de la pépinière à la distillation, de l'élevage à la mise en bouteille, jusqu'à la mixologie contemporaine.

Contrairement à la recherche d'une « valeur universelle exceptionnelle » (critère des biens matériels), l'inscription au PCI vise la diversité et le dialogue des cultures. Elle valorise le processus plus que le produit, en soulignant la manière dont une communauté partage, adapte et transmet ses pratiques dans le temps.

Ainsi, la démarche du cognac n'a pas pour but d'exalter un symbole national, mais de montrer comment une culture professionnelle locale rayonne à l'échelle globale à travers ses savoir-faire.

Une mobilisation collective à grande échelle

Son intervention a mis en évidence l'ampleur de la mobilisation : près de 4 400 viticulteurs, 1 300 distillateurs et 250 maisons de négoce sont associés à la candidature.

Cette organisation témoigne d'une gouvernance horizontale, portée autant par les grandes maisons que par les artisans, et fondée sur la co-construction.

La candidature n'est pas le fait d'un organisme central, mais le résultat d'une mise en réseau d'acteurs qui partagent un même héritage, et surtout un même rapport à l'innovation.

Le label national de patrimoine culturel immatériel, obtenu en 2021, constituait une étape préparatoire à la reconnaissance internationale déposée en 2024.

Ce processus, encadré par le ministère de la Culture, implique un travail méthodologique exigeant : enquêtes ethnographiques, inventaires, documentation audiovisuelle, pédagogie et participation des communautés professionnelles.

Autant d'éléments qui traduisent une logique de patrimoine vécu, où la parole des praticiens et la continuité des gestes sont les garants de la légitimité du dossier.

L'immatériel comme levier de durabilité et d'innovation sociale

Vanessa Ferey a montré que la Convention de 2003 s'est profondément adaptée aux enjeux contemporains.

Depuis 2021, un avenir la relie directement à l'action contre le réchauffement climatique ; depuis 2023, toute candidature internationale doit démontrer sa contribution mesurable aux Objectifs de développement durable (ODD).

Cette évolution repositionne l'UNESCO comme un outil politique : les patrimoines immatériels sont désormais évalués sur leur impact social, économique et environnemental.

Dans cette perspective, les savoir-faire du Cognac deviennent un laboratoire de durabilité culturelle.

Ils mobilisent l'éducation, la recherche et la formation professionnelle : connaissances liées à la terre et à la nature, recyclage du bois de chêne, maintenance des alambics, valorisation des métiers d'art (verrerie, tonnellerie, graphisme, design, dorure).



L'immatériel englobe donc toute une chaîne de valeur humaine et artisanale, où chaque étape fait sens dans l'économie circulaire du territoire.

Ce cadre dépasse la simple conservation du geste ancien : il encourage l'innovation et la transmission vivante, en reliant l'industrie du cognac aux objectifs contemporains d'inclusion, de santé, d'éducation au goût et de transition écologique.

L'UNESCO, une reconnaissance ancrée dans l'humain

Selon Vanessa Ferey, la clé d'une candidature immatérielle réside dans la place donnée aux porteurs de tradition.

Le patrimoine reconnu n'est pas une « œuvre » achevée, mais une communauté vivante qui fait exister ces savoirs au quotidien.

L'association des Savoir-Faire du Cognac se définit ainsi comme une structure à l'écoute des hommes et des femmes du territoire, attentive aux familles vigneronnes comme aux artisans du flaconnage, de la porcelaine ou du papier d'étiquette.

Cet ancrage humain permet de réconcilier excellence et accessibilité.

Les grandes maisons participent au rayonnement international, tandis que les distillateurs indépendants représentent la transmission du geste.

L'un des défis majeurs, rappelé par l'intervenante, est de rendre visible la richesse du cognac en France même – où cette culture, majoritairement exportée, demeure souvent méconnue.

L'UNESCO devient ici un outil de reconnaissance sociale et culturelle, un moyen de valoriser un patrimoine longtemps considéré sous le seul angle économique.

Faire vivre l'immatériel : événements, tourisme et médiation sensorielle

Vanessa Ferey a également insisté sur la nécessité de rendre le patrimoine palpable par le public.

À travers des initiatives telles que le Banc de la Distillation, événement annuel célébrant l'ouverture de la saison de distillation, le territoire du cognac s'attache à allonger la durée des séjours touristiques et à proposer des expériences sensorielles : visites de distilleries, ateliers olfactifs, création de parfums, hébergements atypiques.

Ces formes de médiation culturelle rejoignent la logique du *slow tourism* et du tourisme sensoriel, où l'expérience remplace la simple consommation.

Cette valorisation participative illustre le concept de « musée vivant », où la production devient le support d'un apprentissage collectif.

Le territoire se raconte non pas à travers des vitrines, mais à travers des gestes, des sons et des odeurs : l'expérience immatérielle prend alors une dimension tangible qui engage le visiteur dans une découverte consciente.

L'immatériel comme priorité culturelle et financière

Enfin, Vanessa Ferey a replacé cette dynamique dans le contexte des politiques culturelles actuelles. Les dispositifs nationaux et européens orientent désormais leurs financements vers les projets immatériels, considérés comme plus inclusifs, adaptables et générateurs de retombées locales.

Elle a cité par exemple les coopérations européennes autour des routes atlantiques (avec le Portugal, l'Irlande et l'Espagne), ou encore le programme ministériel français « Vivre le patrimoine culturel immatériel en France », lancé en 2025. Ces instruments favorisent les démarches où la culture immatérielle soutient directement les communautés et la transmission intergénérationnelle – faisant du cognac un modèle d'articulation entre tradition, innovation et participation citoyenne.

Lecture transversale

L'intervention de Vanessa Ferey a pleinement révélé un changement de paradigme dans les politiques patrimoniales.

L'UNESCO n'est plus perçue comme une institution de conservation, mais comme un moteur de transformation culturelle et sociale.

En valorisant la chaîne humaine du cognac plutôt que ses seuls produits finis, la démarche réaffirme que la richesse d'un territoire se mesure à sa capacité à entretenir la connaissance, à la partager et à l'adapter aux défis contemporains.

Ainsi, le cognac se positionne non pas comme un patrimoine élitiste, mais comme une culture vivante d'expérimentation et d'ouverture, où chaque acteur – du vigneron à l'artisan, du designer au négociant – participe à construire une identité collective ouverte sur le monde.



L'intervention de

Bernard Fialaire,

Sénateur du Rhône et administrateur de l'ANEV

a offert une lecture politique et territoriale des démarches UNESCO appliquées au patrimoine viticole, en s'appuyant sur l'exemple de la candidature des Côtes-du-Rhône septentrionales.

Son discours a mis en avant les dynamiques collectives, les enjeux de gouvernance et la portée culturelle du travail viticole, en soulignant que la labellisation ne doit jamais être abordée comme un instrument de communication, mais comme un projet structurant de territoire.

L'amorce d'une candidature : fédérer un territoire pluriel

Bernard Fialaire a replacé la démarche UNESCO dans une géographie concrète : celle des Côtes-du-Rhône septentrionales, s'étendant de Vienne à Valence.

Ce secteur viticole, caractérisé par la verticalité de ses paysages en terrasses et leur proximité avec le Rhône, concentre une exceptionnelle interaction entre la nature et l'activité humaine.

Le projet s'appuie sur huit appellations (dont Condrieu, Côte-Rôtie, Hermitage, Crozes-Hermitage) et mobilise 50 communes, 5 départements et 8 intercommunalités.

Cette ampleur géographique justifie une structuration complexe : la candidature ne peut être envisagée sans une coopération interterritoriale, capable d'unir des acteurs publics, économiques et culturels autour d'un projet cohérent.

Bernard Fialaire a insisté sur ce point : dans un contexte de gouvernance souvent fragmentée, la candidature UNESCO devient un outil de dialogue entre institutions et professionnels, mais aussi un espace pour harmoniser les politiques agricoles, touristiques et paysagères.

La démarche rejoint ainsi l'une des vocations fondamentales de l'UNESCO : incarner la mise en commun des particularités.

Chaque territoire garde son identité, tout en intégrant une logique collective transversale, incarnée ici par le fleuve Rhône, trait d'union entre les paysages, les villes et les appellations.

Le rôle du fleuve et de la géologie : un patrimoine modelé par l'homme et la nature

L'analyse de Bernard Fialaire a rappelé l'un des fondements de la Convention de 1972 : les paysages culturels sont des « œuvres conjointes de l'homme et de la nature ».

Le vignoble rhodanien illustre parfaitement cette interaction.

Les terrasses étroites, soutenues par des murets de pierres sèches, ont été façonnées depuis des siècles pour domestiquer les pentes et capter la lumière.

Le fleuve, quant à lui, a façonné les terroirs tout autant qu'il a servi d'axe de communication économique et culturel.

La reconnaissance UNESCO aurait ici une double fonction :

- protéger un patrimoine paysager particulièrement vulnérable, soumis aux pressions urbaines, à la concurrence foncière et au changement climatique ;
- souligner la continuité d'un savoir-faire où le travail viticole traduit une adaptation constante à la géologie et aux conditions naturelles.

Cette approche paysagère, ancrée dans une lecture historique et géographique, rejoint la philosophie plus large des sites déjà inscrits, comme la Bourgogne ou la Champagne : valoriser la symbiose entre culture, nature et production.

Gouvernance et vision politique : l'UNESCO comme école du consensus

Le sénateur a présenté la candidature comme une matrice de gouvernance partagée, plutôt qu'un dossier institutionnel figé. La mise en synergie d'acteurs aussi divers suppose une méthode : diagnostic scientifique, concertation territoriale, coordination entre les ministères (notamment celui de l'Agriculture) et lien avec les élus locaux.

Selon Bernard Fialaire, la réussite d'une candidature UNESCO ne dépend pas uniquement de la qualité du dossier, mais de la capacité d'un territoire à se doter d'une organisation pérenne et lisible. L'élu a rappelé que la labellisation prend du temps – souvent une décennie – et nécessite une coalition stable, où les collectivités, l'État et les représentants de la filière partagent une vision commune. Ainsi, l'enjeu dépasse le patrimoine lui-même : il s'agit de bâtir une culture locale du consensus, apte à maintenir la cohésion des acteurs au-delà des cycles politiques et économiques.

De la préservation à l'identité : transformer la protection en projet culturel vivant

Bernard Fialaire a souligné que la labellisation UNESCO, loin d'être un exercice administratif, alimente une réflexion sur l'identité des territoires viticoles et leur rapport au monde.

La protection ne se réduit pas à une contrainte réglementaire, mais devient un instrument de reconnaissance collective et d'appropriation sociale.

Il a cité les bénéfices constatés dans d'autres régions : la Champagne ou la Bourgogne ont vu se renforcer le sentiment de fierté locale, ainsi qu'un regain d'intérêt pour la connaissance du patrimoine et la transmission.

La démarche UNESCO fait émerger une émotion partagée – celle d'appartenir à une histoire commune inscrite dans un récit mondial.

Pour le Rhône, cette dimension identitaire est essentielle : la labellisation permettrait d'unifier un espace où cohabitent traditions rurales, influences urbaines et dynamiques culturelles (festivals, musées, géoparcs).

Elle offrirait un récit fédérateur articulant territoire, culture et économie, ancré dans les réalités locales mais tourné vers l'universel.

L'équilibre entre protection et attractivité

Bernard Fialaire a également insisté sur la dialectique entre préservation et développement économique.

Reconnaissant que l'UNESCO se méfie des candidatures purement touristiques, il a néanmoins rappelé que les retombées économiques sont indissociables de la valorisation patrimoniale.

L'attractivité générée par le label doit toutefois être maîtrisée : il s'agit de développer un tourisme culturel et non de masse, fondé sur la qualité, la transmission et la découverte.

Cette approche rejoint une logique européenne de tourisme responsable, où la recherche d'un équilibre entre accueil, authenticité et durabilité remplace les stratégies de quantité.

Les patrimoines viticoles deviennent alors des laboratoires de régulation, capables d'expérimenter de nouvelles formes d'hospitalité et de gestion des flux.

La protection paysagère face aux enjeux contemporains

L'élu a rappelé que les territoires viticoles doivent aujourd'hui affronter de fortes pressions d'aménagement : urbanisation, énergies renouvelables mal intégrées, ou encore spéculation foncière.

Dans les Côtes-du-Rhône, cela s'est traduit par un refus collectif des installations photovoltaïques sur les vignes, symbole d'une nécessaire vigilance face à l'agrovoltaïsme.

L'exemple souligne que la démarche UNESCO ne se limite pas à la reconnaissance, mais qu'elle crée une capacité d'arbitrage entre développement économique et respect du paysage.

L'inscription peut donner un poids institutionnel aux arguments de protection, en permettant aux acteurs locaux de peser dans les négociations avec l'État et les investisseurs.

Bernard Fialaire a d'ailleurs relié ce sujet au débat national sur la reconnaissance des géoparcs dans le Code de l'environnement, rappelant la nécessité de reconnaissances réglementaires cohérentes entre dispositifs patrimoniaux, environnementaux et territoriaux.

Une approche humaniste du patrimoine viticole

L'intervention du sénateur s'est conclue sur une réflexion plus philosophique : protéger le patrimoine viticole, c'est aussi reconnaître la valeur du travail humain et redonner sens à la relation entre culture et production.

Le vin, dès lors qu'il s'inscrit dans une démarche patrimoniale, n'est plus un simple produit de consommation : il devient un langage culturel, un art de vivre et un lien social.

Cette position rejoint l'idée que la culture et l'économie ne s'opposent pas : la première légitime et oriente la seconde.

La consommation raisonnée, l'éducation au goût, la pédagogie de la viticulture sont autant d'éléments qui, selon lui, permettent de lutter contre la standardisation et la perte de sens.

Lecture transversale

L'analyse de Bernard Fialaire révèle le rôle central des élus dans la réussite des démarches UNESCO : ils ne sont pas seulement des relais politiques, mais les architectes d'une gouvernance territoriale durable.

Ses propos traduisent une vision pragmatique et humaniste :

- considérer la labellisation comme un outil d'unité, non de distinction ;
- articuler protection, développement et transmission ;
- replacer le travail viticole au cœur d'un projet de société fondé sur la culture et la durabilité.

Son discours illustre en somme une conviction forte : l'UNESCO n'est pas un aboutissement, mais un point de départ.

Elle offre aux territoires viticoles un cadre pour se repenser, un levier pour agir collectivement et un horizon pour concilier identité, économie et responsabilité envers les générations futures.

La deuxième table ronde a mis en évidence avec force que la reconnaissance UNESCO, qu'elle prenne la forme d'une inscription au Patrimoine mondial ou au Patrimoine culturel immatériel, constitue à la fois un outil de protection, un levier de développement et un révélateur d'identité collective.

Les échanges ont montré que la labellisation dépasse largement la logique du prestige : elle implique une réflexion profonde sur la gestion du territoire, la transmission du savoir-faire et la gouvernance participative.

Dans tous les exemples présentés – des Climats bourguignons aux savoir-faire du Cognac, en passant par les démarches émergentes du Rhône et les modèles plus anciens de la Champagne – l'UNESCO apparaît comme un cadre politique, culturel et humain où s'articulent la mémoire, la production et la créativité.

Trois éléments structurants se dégagent :

- *La dimension scientifique et collective : chaque inscription résulte d'un travail de documentation, d'expertise et de concertation sur le long terme. Elle conduit les territoires à se penser et à se décrire, à produire une connaissance sur eux-mêmes qui nourrit ensuite leurs politiques locales.*
- *La fonction de gouvernance : la reconnaissance modifie les pratiques administratives et sociales. Elle instaure une logique d'écoute et de coopération entre acteurs différents – élus, professionnels, habitants – et consolide le dialogue entre patrimoine, économie, aménagement et environnement.*
- *La vitalité du patrimoine : l'UNESCO invite à concevoir le patrimoine non comme une relique à figer, mais comme un processus vivant, en mouvement, où la transmission, l'éducation, l'innovation et la durabilité prennent une place centrale.*

Cette table ronde a donc établi un consensus essentiel : les patrimoines viticoles labellisés ou candidats à la reconnaissance mondiale ne sont pas des musées à ciel ouvert, mais des territoires expérimentaux de durabilité et de culture partagée.

Ils rappellent qu'il n'existe pas de tension entre patrimoine et modernité, mais un dialogue permanent entre histoire et avenir, entre le geste humain, la nature et la coopération collective.

Ainsi, l'UNESCO se révèle moins comme une fin que comme un moteur de transformation culturelle et territoriale : un cadre d'engagement qui invite à protéger, transmettre, et réinventer sans cesse les patrimoines vivants des vignobles pour les générations futures.

Dernière table ronde

Au-delà des frontières françaises : l'œnotourisme vu par nos voisins européens



Natalia Turcanu, Bernardo Marquez, Emanuela Panke et Guillermo Miro

EMANUELA PANKE,
Présidente d'*Iter Vitis Europe* (Italie) ;

NATALIA TURCANU,
Présidente des *Routes du vin de Moldavie* (Moldavie) ;

BERNARDO MARQUEZ,
Directeur général de *World of Wine* (Portugal) ;

GUILLERMO MIRO,
Adjoint à la Direction à la Chambre de commerce de Bilbao (Espagne) ;

MODERATION : PAUL FABRE,
Directeur de l'*Interprofession des vins du Sud-Ouest* (IVSO)

Modérée par Paul Fabre, directeur de l'IVSO, la troisième table ronde, « Au-delà des frontières françaises : l'œnotourisme vu par nos voisins européens », a offert un panorama d'expériences européennes afin d'élargir la réflexion sur la manière dont les territoires viticoles construisent, gouvernent et valorisent leurs politiques touristiques.

L'objectif n'était pas de juxtaposer des exemples, mais de comprendre comment les pays européens articulent économie, culture et gouvernance pour inscrire durablement l'œnotourisme dans leurs stratégies de développement territorial.

Cette rencontre a mis en évidence plusieurs principes structurants :

D'abord, la coopération public-privé, qui apparaît comme le fondement de nombreux modèles européens. Partout, la réussite repose sur la complémentarité : les institutions créent les cadres et les règles, les entreprises animent et rendent visible l'offre. Cette dualité permet à la fois la cohérence des politiques locales et la viabilité économique du secteur. La gestion par chartes de qualité ou par audits réguliers montre que la reconnaissance du label touristique dépend d'une exigence de suivi et d'évaluation, non d'un simple affichage promotionnel.

À ce socle s'ajoute la construction d'une gouvernance intégrée. Dans plusieurs pays, les routes du vin et les réseaux œnotouristiques fonctionnent comme des plateformes territoriales fédérant collectivités, associations, opérateurs touristiques et viticulteurs. Ces cadres permettent non seulement de mutualiser les ressources, mais aussi de réguler la concurrence entre territoires. L'idée de « non-rivalité » est récurrente : chaque route contribue à la visibilité de l'ensemble, et l'appartenance à un réseau renforce la force de marque collective.

Un autre point central est la professionnalisation progressive des métiers de l'œnotourisme. Le développement d'écoles spécialisées, de formations continues ou de cadres juridiques encadrant les pratiques (comme les vendanges touristiques ou l'accueil en cave) traduit une volonté d'ancrer le secteur dans une logique de compétence et de sécurité, plutôt que dans une approche empirique. Cette évolution permet d'adapter les offres aux attentes nouvelles des visiteurs : personnalisation, innovation technologique, durabilité, dimension sensorielle et culturelle des expériences.

Sur le plan des contenus, les exemples européens ont mis en lumière la dimension culturelle du tourisme viticole. L'œnotourisme n'est pas abordé comme une simple activité économique, mais comme un moyen de transmettre un héritage et une identité. Les routes du vin se construisent autour d'un récit collectif, reliant patrimoine bâti, traditions locales, savoir-faire agricoles et expressions artistiques.

Le vin devient ainsi un médiateur culturel, capable de relier le passé et le présent, les espaces ruraux et urbains, les habitants et les touristes. Cette articulation entre viticulture et culture favorise la création de projets à forte valeur symbolique : musées du vin, parcours interprétatifs, festivals, centres immersifs ou dispositifs numériques.

Ces initiatives sont accompagnées de démarches de mesure et d'observation. La connaissance des flux, des comportements et des retombées économiques repose sur la mise en place d'observatoires. Les données fiables produites par ces structures renforcent la crédibilité du secteur, facilitent la planification publique et la reconnaissance internationale.

La table ronde a également révélé les efforts des territoires pour désaisonnabiliser l'activité touristique et répartir les flux sur l'ensemble de l'année. Le vin et la vigne, par leur ancrage saisonnier, permettent de renouveler l'expérience en permanence : vendanges, tailles, floraison, dégustations hivernales, événements patrimoniaux.



Ce renouvellement continu soutient la régulation du tourisme et la résilience économique des régions rurales face aux variations de fréquentation.

Enfin, cette réflexion collective a replacé l'œnotourisme dans une logique de durabilité et de coopération européenne. L'intégration aux réseaux culturels continentaux, la coordination des politiques publiques et la reconnaissance par les institutions internationales créent un espace commun : celui d'une Europe du vin fondée sur la diversité, la responsabilité et la mise en valeur du patrimoine.

Cette approche fait de l'œnotourisme une politique culturelle et territoriale à part entière, où se croisent les exigences de développement local, de préservation des paysages et de promotion d'un mode de vie enraciné, ouvert et solidaire.

Un modèle espagnol fondé sur la stabilité, la qualité et la coopération

Depuis plus de trente ans, l'Association des Villes des Routes du Vin d'Espagne a mis en place un dispositif exhaustif de coordination et d'audit. Ce réseau, regroupant 38 routes, illustre une gouvernance équilibrée avec les institutions publiques et les entreprises privées. Les collectivités territoriales fixent le cadre, protègent la marque et garantissent la régulation, tandis que les acteurs privés réalisent et incarnent les projets auprès des visiteurs.

La non-rivalité entre territoires constitue l'un des principes fondateurs du modèle : aucune route n'est hiérarchisée, et la découverte de l'une ouvre sur la visite des autres. Cette conception en réseau renforce la visibilité nationale et la cohérence de l'image collective. L'accès au dispositif obéit à une procédure normative stricte – examen d'entrée, contrôle de qualité et réévaluation biennuelle – garantissant des standards homogènes sur l'ensemble du territoire.

Reconnu par le ministère espagnol de l'Industrie, de l'Emploi et du Tourisme, ce système bénéficie d'une légitimité institutionnelle et représente une référence internationale en matière d'organisation et de certification des politiques œnotouristiques.

Observation et production de données : le pilier stratégique du pilotage

Les Routes du Vin d'Espagne disposent d'un observatoire national fournissant des statistiques fiables sur la fréquentation et les comportements des visiteurs. Ces données servent directement à l'élaboration des politiques publiques et sont utilisées par le ministère espagnol, ainsi que par l'Organisation mondiale du tourisme, qui y voit un modèle méthodologique.

L'approche espagnole s'inscrit dans une volonté de mesure et d'efficacité : les chiffres ne sont pas produits pour la communication, mais pour orienter les décisions stratégiques. En Italie, la même logique prévaut. L'Association Città del Vino publie depuis vingt-trois ans un Observatoire de l'œnotourisme, qui estime à 14,5 millions le nombre de touristes enogastronomiques, dont 6 millions visitent les caves et 21 millions se disent intéressés. Ce fossé entre potentiel et pratique traduit l'importance de disposer d'offres ciblées et qualifiées.

Les enseignements tirés de ces observatoires se traduisent par des actions concrètes : personnalisation des séjours, intégration d'expériences multisensorielles, attention à la durabilité et développement de la digitalisation dans les services touristiques.

Professionnalisation et cadres réglementaires : vers une montée en compétences

L'un des axes majeurs de structuration du secteur réside dans la professionnalisation. En Italie, un cadre légal encadrant les vendanges touristiques a été instauré, élaboré conjointement par Città del Vino et l'Institut national du travail. Cette mesure garantit la sécurité et la conformité pour les participants comme pour les exploitants.

Parallèlement, une École nationale de l'œnotourisme a vu le jour afin de répondre aux besoins de formation recensés par l'Observatoire. En Moldavie, la montée en compétences se traduit par un partenariat de cinq ans avec Iter Vitis, qui intègre la culture du vin dans les parcours universitaires. L'Université d'État de Moldavie propose désormais un module d'œnotourisme en formation continue, complété par des programmes destinés aux cadres et aux artisans.



EMMANUELA PANKE,
Présidente d'Iter Vitis Europe

Ces dispositifs permettent de standardiser les savoir-faire, de créer un vivier de professionnels qualifiés et d'adapter les produits touristiques aux attentes des marchés européens et américains.

Désaisonnalisation et renouvellement de l'expérience

L'œnotourisme constitue un levier de régulation des flux touristiques grâce à sa capacité à se déployer toute l'année. Les activités proposées varient selon les saisons : vendanges en automne, taille des vignes en hiver, effervescence printanière, temps forts estivaux. Cette rotation naturelle de l'expérience favorise une fréquentation régulière et durable, contribuant à la stabilité économique des territoires. Cette approche, partagée par la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, renforce la résilience des destinations viticoles et soutient la valorisation paysagère tout en évitant la concentration temporelle des visiteurs.



NATALIA TURCANU,
*Présidente des Routes du vin
de Moldavie*

Les itinéraires culturels : un cadre européen pour la diplomatie du vin

L'itinéraire culturel Iter Vitis, labellisé par le Conseil de l'Europe, illustre la reconnaissance du vin comme composante identitaire et culturelle du continent. Actif dans 26 pays, le réseau fonctionne comme une fédération rassemblant des associations nationales (France, Italie, Espagne, Portugal). Il met en avant des approches historiques, archéologiques et patrimoniales, notamment autour de l'archéologie du vin et des civilisations viticoles anciennes.

Iter Vitis déploie également une diplomatie interculturelle en entretenant des collaborations dans des zones de tension – Azerbaïdjan/Arménie, Liban/Israël – montrant ainsi le rôle du vin comme médiateur entre cultures. Ces démarches réaffirment la valeur du vin comme patrimoine commun et instrument de dialogue européen.

La Moldavie : entre institutionnalisation et émergence

Depuis son affiliation à Iter Vitis en 2020, la Route du Vin de Moldavie s'est imposée comme un outil de développement territorial. Le dispositif regroupe musées, sites patrimoniaux et évènements nationaux, en intégrant la diversité des identités viticoles et des indications géographiques protégées. Portée par une ONG, la route combine promotion internationale et consolidation du marché intérieur.

Les projets menés misent sur des formes immersives de narration, le storytelling axé sur les traditions et une démarche vers l'UNESCO pour l'inscription du "cadre de Moldavie". Cette reconnaissance potentielle permettrait de renforcer la visibilité du pays et de consolider la crédibilité de son offre touristique.

L'œnotourisme moldave est également utilisé comme outil de désaisonnalisation, stimulant ainsi la fréquentation en dehors des périodes de pointe.

Portugal : initiatives municipales et investissements structurants

Au Portugal, l'association des municipalités du vin fédère près de 150 communes, soit près de la moitié du territoire national. Ses missions sont multiples : promotion du tourisme, organisation d'événements viticoles, foires et concours, partenariats avec d'autres réseaux européens. Elle coordonne également le projet de "Ville européenne du vin", attribué en 2026 à un collectif de treize villes regroupées autour du parc régional Juan de Tejo, et accompagne la transmission des traditions locales, notamment par un festival de la chanson rurale.

Sur le plan économique, le projet WOW (World of Wine), à Vila Nova de Gaia, se distingue comme un investissement privé majeur de 110 millions d'euros. Situé sur 50 000 m² d'entrepôts réhabilités, il regroupe sept musées, douze restaurants, des espaces événementiels et une école du vin. L'objectif est de raconter l'histoire du Portugal à travers le vin, en alliant valorisation patrimoniale, gastronomie et innovation.

WOW : un district culturel et un moteur de revitalisation territoriale

WOW constitue un véritable district culturel où gastronomie, vin et attractivité locale s'articulent dans un système intégré. Le projet a généré la création de plus de 400 emplois directs et attiré de nouveaux investissements hôteliers, avec seize établissements supplémentaires attendus à Vila Nova de Gaia.

Cette initiative s'appuie sur des entreprises locales pour la restauration du bâti et la fourniture de services, renforçant ainsi les retombées économiques de proximité. Le dispositif intègre des principes de durabilité (menus saisonniers, circuits "farm-to-table") et une fondation dédiée, le Porto Protocol, chargée d'encadrer les engagements environnementaux et sociaux.

La reconversion du front de fleuve a transformé Gaia en un espace attractif et vivant, complémentaire de Porto, tout en préservant une authenticité fondée sur des événements communautaires (fêtes populaires, festivals culinaires).

Réseaux économiques et ancrage institutionnel

L'implication du monde économique se manifeste à travers la Chambre de commerce de Bilbao, modèle de gouvernance mêlant statut public et gestion privée. Institution séculaire, elle entretient un lien étroit avec la région viticole de La Rioja et participe activement au réseau Great Wine Capitals, dont elle assure la présidence et le secrétariat technique.

Son action s'étend à la promotion conjointe du tourisme et de l'œnotourisme via le comité Bilbao–Rioja, favorisant la circulation des visiteurs internationaux, notamment britanniques, grâce aux liaisons maritimes avec le Pays basque. Cette coopération illustre la manière dont la gouvernance économique locale peut soutenir la dynamique des territoires viticoles.

Compostella : connectivité et identité atlantique

La Déclaration de Bilbao adoptée en 2023 unit les chambres de commerce d'Oporto, de Galice, d'Asturies, de Cantabrie, du Pays basque et de Nouvelle-Aquitaine autour de cinq thématiques : connectivité, diversification, durabilité, défis démographiques et valorisation des talents. Le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle sert de fil conducteur à cette coopération atlantique, en reliant patrimoine religieux, gastronomie et culture du vin.

Le projet Compostella prévoit la création d'une plateforme commune et d'un label partagé, complétés par une cartographie des ressources de Bordeaux au nord du Portugal. L'objectif est d'ancrer cette collaboration dans une identité atlantique forte, porteuse d'une approche intégrée entre culture, santé, gastronomie et viticulture.

Médiation culturelle, accessibilité et innovation numérique

L'ensemble des initiatives européennes convergent vers une même ambition : démocratiser le discours sur le vin. Les réseaux mobilisent des outils de médiation comme l'ampélographie, qui comporte un potentiel narratif et pédagogique important. Le "voyage de la Malvasie", reliant la Grèce à Venise puis au Portugal et aux Canaries, illustre cette approche transnationale accessible à un large public.

Les outils numériques occupent une place croissante : parcours interactifs dans les musées archéologiques (Crète, Aglione, Thessalonique) ou applications mobiles permettant de relier le patrimoine, l'histoire et la viticulture. Ces dispositifs favorisent l'accès de nouveaux publics et inscrivent l'œnotourisme dans les pratiques culturelles contemporaines.

L'innovation se traduit également par des solutions de pilotage fondées sur la digitalisation et l'intelligence artificielle, destinées à optimiser la gestion des ressources (énergie, climatisation, restauration, musées). Des programmes éducatifs gratuits sensibilisent les jeunes publics à la culture viticole, renforçant l'acceptabilité sociale et l'ancrage territorial des projets.



BERNARDO MARQUEZ,

*Directeur général de
World of Wine*



GUILLERMO MIRO,

*Adjoint à la Direction à la
Chambre de commerce de
Bilbao*

Gouvernance européenne et plaidoyer commun

Les politiques publiques nationales sont appelées à converger avec les orientations européennes. L'intégration de l'ANEV au réseau RECEVIN marque une ouverture européenne et renforce le poids du lobbying institutionnel. Cette coopération, en lien avec Iter Vitis et l'AREV, vise à capter les financements communautaires et à harmoniser les politiques d'aménagement, d'environnement et de tourisme. Les objectifs communs portent sur l'adaptation climatique, la transmission des exploitations, l'évolution des pratiques culturelles et l'attractivité territoriale. En Moldavie, ces principes se traduisent déjà dans la stratégie touristique nationale, articulée à la reconnaissance patrimoniale et à la démarche d'inscription à l'UNESCO.

Une construction européenne cohérente et exportable

Les exemples étudiés convergent vers un triptyque essentiel pour structurer durablement le secteur : collaboration public-privé, non-rivalité entre territoires et normalisation de la qualité. Ces fondements s'appuient sur des audits réguliers, des observatoires de données et une professionnalisation par la formation.

La désaisonnalisation des flux, l'ancrage culturel des itinéraires certifiés et le développement de projets d'investissement exemplaires illustrent la capacité du secteur à conjuguer authenticité, durabilité et attractivité. Ces méthodes, reconnues par les institutions nationales et internationales, composent un cadre opérationnel et exportable, utile à tout professionnel souhaitant renforcer la compétitivité touristique et culturelle de son territoire viticole.

Cette dernière table ronde aura permis de dégager une vision claire et structurée de la manière dont l'œnotourisme s'organise en Europe. Les échanges ont montré que cette pratique ne se limite pas à la visite de domaines, mais s'inscrit dans un cadre plus large de gouvernance, de formation et de développement territorial.

Les démarches présentées convergent autour de plusieurs constats. D'abord, la coopération entre les acteurs publics et privés constitue un pilier essentiel. Elle assure la cohérence des actions, favorise la mutualisation des moyens et garantit la qualité des prestations. Ce modèle partagé repose sur des règles, des audits et des dispositifs d'observation, permettant de suivre les évolutions du secteur et de mieux orienter les politiques locales.

L'importance de la professionnalisation a également été soulignée. Les territoires qui investissent dans la formation et la reconnaissance des compétences voient leur offre se renforcer et s'adapter davantage aux attentes des visiteurs. Cette approche contribue à inscrire l'œnotourisme dans la durée, en le reliant à la fois à l'économie, à la culture et à la recherche.

Les discussions ont aussi mis en évidence la place centrale de la culture dans les projets œnotouristiques. Le vin n'est pas uniquement un produit économique ; il constitue un élément identitaire, un support de mémoire et un outil de transmission. Cette dimension culturelle permet de créer du sens et d'ancrer le tourisme du vin dans un cadre patrimonial vivant.

PROPOS CONCLUSIFS

CHRISTIAN KLINGER,

Sénateur du Haut-Rhin et Président de l'ANEV

Le Président de l'ANEV, Christian Klinger, a clôturé la journée en remerciant chaleureusement l'ensemble des intervenants, élus, partenaires et participants pour la qualité des échanges et l'esprit de coopération qui ont marqué cette édition du colloque. Il a également salué la Ville de Toulouse et l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO) pour leur accueil et leur soutien, soulignant que cette journée illustrait pleinement les valeurs fondatrices de l'ANEV : diversité, dialogue et convivialité au service des territoires viticoles.

L'œnotourisme, plus qu'un levier économique

Christian Klinger a insisté sur le fait que l'œnotourisme ne se limite pas à un atout économique : il s'agit avant tout d'une démarche de valorisation du patrimoine viticole et d'un outil de transmission des savoir-faire et de l'histoire des terroirs. Il a rappelé que cette activité permet de préserver les paysages viticoles, de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et de fédérer les collectivités autour de politiques cohérentes en matière d'urbanisme, d'environnement et de tourisme. L'ANEV, a-t-il ajouté, continuera à défendre cet accompagnement des collectivités au niveau national et européen.

L'Europe, un horizon commun

Le Président a ensuite mis en avant la dimension européenne de l'événement, marquée par la signature officielle de l'adhésion de l'ANEV au réseau RECEVIN. Cette entrée dans le réseau européen des villes du vin symbolise l'ouverture internationale de l'association et son engagement à promouvoir la coopération entre territoires viticoles européens. Il a rappelé que les défis de la filière — changement climatique, transmission, attractivité — sont communs à toutes les régions viticoles d'Europe, et que seule une action collective et partagée permettra d'y répondre efficacement.

Une dynamique collective à poursuivre

En conclusion, Christian Klinger a réaffirmé la vocation de l'ANEV comme espace de dialogue et de soutien pour les élus viticoles. Il a appelé à maintenir la mobilisation collective pour valoriser et protéger les vignobles, tout en continuant à faire rayonner les territoires viticoles français et européens.

Il a enfin invité les participants à prolonger ces échanges dans une atmosphère conviviale lors de la réception au Capitole, soulignant une fois de plus l'importance du lien humain et du partage au cœur de la démarche de l'ANEV.



CONCLUSIONS GENERALES DU COLLOQUE

Cette journée toulousaine a démontré, s'il en était besoin, que l'œnotourisme n'est plus une niche, mais un véritable levier stratégique pour l'avenir de la filière viticole et des territoires.

De la première à la dernière intervention, un constat s'impose : les enjeux de transmission, de culture et d'économie ne peuvent plus être séparés. Le vin n'est plus seulement un produit de consommation ou d'export – c'est un vecteur d'identité, d'innovation et d'attractivité capable d'unir les acteurs publics, les professionnels et les citoyens autour d'un récit collectif.

Les échanges ont mis en lumière plusieurs lignes de force :

- la nécessité d'une gouvernance partagée, où élus, interprofessions, chercheurs et opérateurs privés articulent leurs stratégies ;
- l'importance du temps long, notamment s'agissant des démarches UNESCO, de la formation et de la montée en compétences ;
- la valeur ajoutée d'un ancrage européen, confirmée par l'intégration officielle de l'ANEV au réseau RECEVIN – une étape symbolique et politique vers une structuration transnationale de l'œnotourisme ;
- enfin, la volonté commune de porter une voix culturelle du vin, assumée et responsable, contre les approches uniquement hygiénistes ou défensives.

Au fil des interventions, un fil rouge s'est dessiné : l'œnotourisme est un langage universel, celui de la rencontre entre paysages, savoir-faire et hospitalité. Il forge des ponts entre ruralité et métropoles, valorise la diversité des terroirs et offre aux nouvelles générations une autre manière d'entrer dans la culture du vin : via l'expérience, le sens et la durabilité.

En refermant cette édition, l'ANEV confirme son rôle : être un espace de dialogue et d'action pour les élus viticoles, au service d'une viticulture vivante, éducative et durable.

De Toulouse aux capitales européennes du vin, le cap est clair : faire du lien entre les mondes du vin, du tourisme et de la culture, pour que chaque territoire viticole reste un lieu de vie, de fierté et d'avenir.



Remerciements & ressources

Remerciements : Des remerciements sincères et appuyés aux mains bénévoles qui auront apportées leur aide précieuse dans la préparation, l'organisation et le suivi du colloque : Nicolas Le Cheviller, Manon Sanchez, Yoann Peres, Patrick Barrau, François Rodriguez Benosman, Nina Couturier et les équipes de Toulouse Métropole.

Un remerciement tout particulier à Paul Fabre, directeur de l'IVSO, pour son implication déterminante dans la réussite de cette journée.

Partenaires & soutiens : Toulouse Mairie et Métropole, Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO), RECEVIN

Crédit photos : [Hélène RESSAYRES](#) / www.heleneressayres.fr

Galerie photo : [Lien vers l'album complet](#) - © Hélène RESSAYRES

Retranscription et rédaction : [Nina COUTURIER](#), rédactrice en chef du [Paysan Vigneron](#)

Téléchargement du programme : [Lien](#)

Pour aller plus loin :

- [Page ANEV](#)
- [Page IVSO](#)
- [Page RECEVIN](#)
- [Page Iter Vitis Europe](#)
- [Page Iter Vitis France](#)

Mentions : Document de synthèse – reproduction autorisée avec mention de la source ANEV

A propos de l'ANEV

Fondée en 1999, l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin vise à soutenir et à valoriser les territoires viticoles en fédérant les élus qui en sont issus, au-delà des clivages politiques ou géographiques. Elle forme aujourd'hui un réseau de plusieurs centaines d'élus locaux, issus des conseils municipaux, départementaux ou régionaux, ainsi que des sénateurs et des députés français ou européens. L'ANEV est co-présidée par Jean-François Portarrieu, député de la Haute-Garonne, et Christian Klinger, sénateur du Haut-Rhin

www.elusduvin.org

Contact : contact@elusduvin.org / 07.62.65.69.47

A propos de l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO)

Basée à Toulouse, cette interprofession à vocation régionale fédère 16 appellations d'origine protégée (AOP) et 12 indications géographiques protégées (IGP) situées entre les Pyrénées, le Pays basque, l'océan Atlantique et le Massif central. En 2022, la reconnaissance de la valeur historique, civilisationnelle et écologique de leurs vignobles a entraîné leur inscription au sein de la Route Culturelle Européenne de la vigne et du vin « Iter Vitis - Les Chemins de la Vigne », qui compte parmi la quarantaine d'itinéraires culturels aujourd'hui reconnus au niveau européen.

www.vignobles-sudouest.fr

Contact : <https://www.vignobles-sudouest.fr/contactez-nous> / 05 61 73 87 06

**PLUS D'INFORMATIONS AU 07 62 65 69 47
OU PAR EMAIL À
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG**



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG